

Les alternatives aux tests sur animaux dans l'Union européenne

4 avril 2019

Le site *EU Science Hub* de la Commission européenne a publié en février une interview de V. Zuang, auteure principale du [rapport](#) du groupe de travail sur le développement, la validation et l'acceptation réglementaire de méthodes et d'approches alternatives aux tests animaux (2018), et de M. Whelan, chef du laboratoire de référence du Centre commun de recherche dans ce domaine ([EURL ECVAM](#)). En la matière, les évolutions ont été notables ces dernières années : révision de la réglementation (directive 2010/63), méthodes *in vitro* ou *in silico*, « référence croisée » à des études sur un composé proche, etc. Le recours aux alternatives est maintenant habituel pour les substances relevant du règlement [REACH](#). Pour l'Union européenne, un objectif d'abandon de l'expérimentation animale devait être poursuivi progressivement, car les alternatives manquent sur certaines pathologies. Des travaux internationaux sont menés dans cette optique (ex. : projet H2020 [Tox Risk](#)), notamment sur les cellules souches pluripotentes induites et les modèles de tissus artificiels.

Source : [Joint Research Center](#)